



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**PERMIS D'URBANISME – Dossier n° PU 54201 - 12/PFD/2024567**

**Le projet suivant est soumis à enquête publique :**

- **Adresse du bien :** Rue du Bateau 3 - 5 Rue Ropsy Chaudron 75+ - 83+
- **Demande de :** permis d'urbanisme : Démolir un entrepôt et un bâtiment industriel, construire un immeuble de 37 logements sociaux, un commerce de détail au rez-de-chaussée, 110 emplacements de vélos et un jardin commun

**Nature de l'activité principale :** Logement, Bureau, Commerce, Activités productives industrielles, Autre (vélos et parties communes)

**Zone :** PRAS : zones de forte mixité

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription particulière 4.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)
- 32) Logements dont la superficie de plancher dépasse 2.500 m<sup>2</sup>, exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur
- application de la prescription particulière 4.2.3° du PRAS (superficie de plancher des commerces de gros comprise entre 500 et 2500 m<sup>2</sup>)
- Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - éléments techniques)

**L'enquête se déroule :**

À partir du **11/08/2026** et jusqu'au **09/09/2026** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (du 11/08/2026 au 09/09/2026)

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – **service Permis d'Urbanisme** - rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : [commissiondeconcertation@anderlecht.brussels](mailto:commissiondeconcertation@anderlecht.brussels))
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : [commissiondeconcertation@anderlecht.brussels](mailto:commissiondeconcertation@anderlecht.brussels))

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention de : service **Permis d'urbanisme** à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le **09/09/2026**
- Par courriel : [commissiondeconcertation@anderlecht.brussels](mailto:commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :**

- Le **mardi 15 septembre 2026**,
- à l'adresse : **rue Conte de Flandre 20 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean**

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 01/07/2026

Pour le Collège,

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Marcel VERMEULEN

Par délégation:  
L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Françoise CARLIER

